



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
18/10/2019

Dossier complet le :
18/10/2019

N° d'enregistrement :
2019-4343

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une liaison inter-quartiers entre la rue de la Barre à Thouaré-sur-Loire et la route du Prouau à Sainte-Luce-sur-Loire.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Nantes Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Michel LUCAS, Vice Président

RCS / SIRET 2 4 4 1 4 0 0 1 4 0 4 0 0 1 2 9 Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6) Infrastructures routières	a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'État, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Nantes Métropole souhaite créer une liaison inter-quartiers entre la route de la Barre à Thouaré-sur-Loire et la route du Prouau à Sainte-Luce-sur-Loire (44).

Il s'agit de démarrer à partir de la voirie déjà créée en 2010 par Nantes Métropole partant du giratoire nord du collège de la Route de la Barre, pour la raccorder à la route du Prouau, de l'autre côté du ruisseau du Guette-Loup. Cette voirie est actuellement une impasse menant au centre technique municipal et finissant sur une parcelle en friche.

La voie réalisée sera de 6 mètres de largeur avec une voie verte adjacente pour les piétons et les cyclistes.

Il n'est pas prévu de travaux de démolition. L'aménagement se situe au sein d'espaces naturels.

La qualification paysagère de l'opération sera importante afin de s'intégrer dans ces espaces naturels.

Un ouvrage d'art sera conçu afin de passer au-dessus du ruisseau du Guette-Loup.

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à plusieurs objectifs :

- Créer une liaison secondaire entre Sainte-Luce-sur-Loire et Thouaré-sur-Loire;
- Permettre à plus grande échelle une continuité inter-quartiers entre ces deux communes pour les modes actifs piétons-cycles via la route de la Haie, située à environ 350 m à l'est de la zone d'étude.
- Réduire l'impact circulatoire sur la rue de Nantes au sud de la commune de Thouaré-sur-Loire, à environ 750 m au sud de la zone d'étude.
- Faciliter l'aménagement d'un futur centre multi-accueil en bordure nord de la future voie, sur la commune de Thouaré-sur-Loire, rue de la Barre.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, l'aménagement prévoit :

- Des travaux préparatoires incluant du rabotage, de la démolition de chaussée et du débroussaillage ;
- Des aménagements de voirie avec terrassements en déblais et en remblais en matériaux d'apports ;
- La réalisation d'aménagements paysagers (espaces verts) ;
- La mise en place d'un ouvrage de franchissement avec des terrassements prévus ;
- La mise en place de signalisations ;
- La réalisation de fossés en bord de voirie avec terrassements et un busage du fossé existant le long de la route du Prouau.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement va permettre de créer une liaison inter-quartiers entre Sainte-Luce-sur-Loire et Thouaré-sur-Loire avec un trafic estimé à 150 véhicules en heure de pointe (soir et matin). Cette liaison s'accompagnera d'une voie verte pour les piétons et les cyclistes, favorisant l'utilisation des modes actifs.

Un ouvrage d'art est prévu afin de franchir le ruisseau du Guette-Loup, avec des fondations de part et d'autre afin de ne pas toucher le lit du ruisseau (deux piles + tablier).

Une bande verte de 50 cm de largeur est prévue entre la route et la voie verte.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune procédure d'autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur imperméabilisée :	160 ml
Largeur imperméabilisée :	10 ml
Superficie imperméabilisée :	1 600 m ²
Superficie globale avec aménagements paysagers et de gestion des eaux pluviales (bermes, fossés, haies, ...):	2 400 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Entre la route de la Barre à Thouaré-sur-Loire (44470) et la route du Prouau à Sainte-Luce-sur-Loire (44980)

Coordonnées géographiques¹

Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Pour les catégories 5^o a), 6^o a), b) et c), 7^o a, 9^o a), 10^o, 11^o a) et b), 22^o 32', 34^o, 38^o; 43^o a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 1 ____ ° 27' 30" 708 Lat. 47 ____ ° 15' 51" 761

Point d'arrivée :

Long. 1 ____ ° 27' 37" 389 Lat. 47 ____ ° 15' 49" 687

Communes traversées :

Sainte-Luce-sur-Loire

Thouaré-sur-Loire

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne se situe pas au sein d'une ZNIEFF de type I ou II. En revanche, elle se situe à environ 800 m au nord-ouest de la ZNIEFF de type II FR520013069 "Vallée de la Loire de Nantes au Bec de Vienne" et à environ 900 m au nord-ouest de la ZNIEFF de type I FR520006602 "Zones humides et îles de la Loire de Sainte-Luce-sur-Loire à Mauves, Marais de la Seilleraye".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Sainte-Luce-sur-Loire et de Thouaré-sur-Loire sont concernées par le Plan de Prévention des Bruits sur l'Environnement (PPBE) de Nantes Métropole, adopté le 10 février 2017 par le Conseil Métropolitain. A proximité du projet, ce sont l'A811 au sud-ouest (1,5 km) et la rue de Carquefou (RD37) au nord-est (1,25 km) qui sont les voies les plus impactantes. La voie ferrée au sud-est du projet est également identifiée comme source de bruit (835 m).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne se situe pas au sein d'un site culturel patrimonial. A noter au nord-ouest de l'opération, le monument historique inscrit "Pigeonnier du Château de Thouaré-sur-Loire".

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé de la liaison recoupe le ruisseau du Guette-Loup. Un plan d'eau a été recensé dans le PLU métropolitain de Nantes Métropole au sud du projet. Des expertises ont également été réalisées en 2018 recensant une végétation de zones humides sans pédologie caractéristique cependant, en bordure Est du ruisseau sur la commune de Thouaré-sur-Loire, au droit du tracé, et une pédologie caractéristique de zones humides au nord-ouest du tracé, à proximité immédiate du projet. Le tracé final a été retenu en conséquence.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Thouaré-sur-Loire et de Sainte-Luce-sur-Loire sont concernées par le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Loire Amont, approuvé le 12 mars 2001. Toutefois, le projet est situé en dehors des zones inondables recensées.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL ou BASIAS n'est recensé sur la zone d'étude. Un site BASIAS est recensé à environ 300 m au sud-est de la zone d'étude, correspondant à une station service en activité.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La prise d'eau la plus proche est celle sur la Loire, à Mauves-sur-Loire, en amont de Thouaré-sur-Loire.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne se situe pas au sein d'un site Natura 2000. Les sites natura 2000 les plus proches sont localisés à environ 1 km au sud-est du projet, il s'agit de la ZSC n°FR5200622 "Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes" et de la ZPS n°FR5212002 du même nom.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources Engendre-t-il des prélevements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau. Le site n'aura pas besoin d'être alimenté en eau.
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est un aménagement de surface et ne nécessitera donc pas d'interventions en profondeur susceptibles de modifier l'écoulement des eaux souterraines.
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux préparatoires de chantier prévoient un rabotage et une démolition de chaussée. Des terrassements en déblais sont également prévus (environ 2 600 m ³) pour l'aménagement de la voirie. La terre végétale sera stockée sur site et réemployée lors de l'exécution des espaces verts.
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les habitats recensés sont globalement communs et sans enjeu écologique. La présence d'arbres remarquables (potentiels gîtes à chiroptères) est évitée par le projet pour les préserver. Des espèces de faune patrimoniale sont identifiées mais sans enjeu écologique fort, avec une faible abondance, sur ou à proximité du tracé (Bouscarle de Certi, Cisticole des Joncs, Orvet fragile, Grenouille verte, Sympétrum de Fonscolombe et sept espèces de chiroptères). Le ruisseau du Guette-Loup sera franchi via un pont-tablier donc sans impacter le lit mineur du ruisseau et en assurant la continuité du corridor écologique. La ripisylve ne sera impactée qu'au droit du pont-tablier.
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne s'implante pas au sein d'un site Natura 2000. A titre informatif, il est à noter qu'un habitat caractéristique de zones humides, classé d'intérêt communautaire, a été recensé au sud du tracé (Habitat 91E0 "forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior"). Il est principalement constitué d'Aulnes glutineux et de noisetiers. La surface de cet habitat est très faible avec un enjeu écologique fort.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre la consommation de trois grands types d'habitats : des terrains en friche, entre la voie qui mène au centre technique de la commune et le ruisseau ; de la végétation arborée qui longe le ruisseau ; des espaces ouverts, prairies et ronciers, côté ouest du ruisseau.</p> <p>Il se situe en zone US, dédiée aux grands équipements d'intérêt collectif et de services publics, et en zone Nn, caractérisant les espaces et milieux naturels de qualité, selon le PLU métropolitain de Nantes Métropole. Un espace boisé classé est également recensé le long du ruisseau.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les risques sanitaires seront liés à la phase travaux. Les mesures de précaution habituelles seront mises en œuvre pour assurer la sécurité et la santé du personnel intervenant sur le chantier.</p>
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des trafics dus à sa nature-même, liaison routière inter-quartiers : environ 150 véhicules par jour en heure de pointe (soir et matin).</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le bruit généré sera dû à la fréquentation de la liaison routière. Le chantier sera également source de bruit lié aux fonctionnement des engins de chantier. L'impact sera temporaire et limité dans le temps. La liaison routière est concerné par les nuisances sonores liées au trafic routier sur la route de la Barre et la route du Prouau et à la présence du collège à proximité.</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas source d'odeurs et ne sera pas concerné par des nuisances olfactives. Des nuisances olfactives sont à prévoir en phase travaux. Ces nuisances seront limitées dans le temps.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de vibrations et ne sera pas concerné par des vibrations. Il est probable que les engins de chantiers soient source de vibration en phase travaux. L'impact sera temporaire et limité dans le temps.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des émissions lumineuses si de l'éclairage public est mis en place. Il est concerné par des émissions lumineuses liées au collège et au centre technique municipal à proximité immédiate, au sud de la liaison routière.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet en tant que tel n'engendrera pas de rejets dans l'air. En phase chantier, des émissions de gaz et de poussières liés aux engins de chantiers et à leur circulation sont à prévoir. En phase exploitation, les rejets dans l'air seront liés à la circulation des véhicules sur la liaison routière.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une augmentation des eaux de ruissellement. La mise en place de fossés de chaque côté de la voirie permettra la récupération des eaux pluviales. L'exutoire final sera le ruisseau du Guette-Loup voisin.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, différents types de déchets seront produits : déchets non dangereux et déchets inertes. En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne s'inscrit pas au sein de sites ou zones inscrits au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de modifications sur les activités humaines, notamment l'usage du sol. En effet, les parcelles traversées par le projet ne font pas l'objet d'une exploitation agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Des incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées avec le projet d'aménagement de la ZAC de la Maison Neuve 2 à Sainte-Luce-sur-Loire, à environ 1,7 km du projet, dont l'avis de l'Autorité Environnementale a été émis en date du 5 octobre 2018 :

- Incidences cumulées concernant la gestion des eaux pluviales : imperméabilisation de sols mais chaque projet gèrera de manière autonome la collecte et le traitement des eaux de ruissellement ;
- Incidences cumulées concernant la destruction et/ou la dégradation d'habitats naturels et de structures écologiques : perte globale du potentiel écologique même si chaque projet s'attache à limiter ces impacts ;
- Incidences cumulées sur la pollution atmosphérique globale émise, qui restera faible.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principales mesures sont les suivantes :

- Mesures d'évitement :

- Tracé de la liaison routière au niveau des enjeux écologiques les plus faibles ;
- Passage entre deux arbres à enjeux (potentiel gîtes à chiroptères) afin de ne pas les impacter ;
- Ouvrage de franchissement du ruisseau du Guette-Loup n'impactant pas le lit mineur du cours d'eau (deux piles + tablier) ;

- Mesures de réduction :

- Aménagement d'une haie bocagère le long de la voirie ;
- Mise en place de fossés d'infiltrations pour la récupération des eaux pluviales ;
- Mise en place d'un passage à petite faune pour traverser la route ;

- Mesures de compensation :

- Potentielle compensation de zones humides en bordure du projet, au niveau de l'intersection de la nouvelle voie avec la rue du Prouau ;
- Potentielle compensation de friches, au niveau du même emplacement que la compensation zones humides.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cet aménagement a été conçu de manière à réutiliser la voirie du service technique et à éviter les enjeux écologiques identifiés. Le maître d'ouvrage s'attache notamment à limiter les impacts sur l'environnement avec des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, tels que la tracé de la liaison routière évitant au maximum les impacts environnementaux ou encore la mise en place d'un ouvrage de franchissement qui n'impacte pas le lit mineur du ruisseau.

Ces mesures sont déjà pensées et réfléchies, tout en prenant en compte l'intégration du projet par des aménagements paysagers ou encore par la gestion des eaux pluviales.

Dans ce contexte, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser d'étude d'impact spécifique à ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Diagnostic initial réalisé par ARCADIS en octobre 2018.

Annexe 8 : Étude de faisabilité réalisée par SCE en août 2018.

Annexe 9 : Présentation des variantes étudiées concernant le tracé de la liaison routière.

Les annexes 7 et 8 concernent la partie 5 sur la sensibilité environnementale de la zone d'implantation du projet.

L'annexe 9 concerne la partie 6 sur les caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

NANTES

le,

14 octobre 2019

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

